

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 MAI 2026

<b>DELIBERATION N°CP2026- 05/3/12 DOSSIER N°7499</b>	<b>CENTRALE D'ACHAT LA CANUT : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION "LOGICIELS MULTI-EDITEURS ET PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIEES"</b>
--	---

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY  
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : CENTRALE D'ACHAT LA CANUT : CONVENTION DE MISE A  
DISPOSITION "LOGICIELS MULTI-EDITEURS ET PRESTATIONS DE  
SERVICES ASSOCIEES"**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;  
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;  
VU les articles L.2113-2, L.2113-3 et L.2113-4 du Code de la Commande Publique ;  
VU le budget de l'exercice ;  
VU le rapport CP2026-05/3/12 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention de mise à disposition relative à l'accord-cadre « Distribution de logiciels multi-éditeurs et prestations de services associés », n°2024\_AOO\_MULTIEDITEURS, proposé par la CANUT ainsi que l'ensemble des documents utiles à l'exécution des marchés.

La convention est jointe à la présente délibération.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**